Développement sentier pédestre et parcours urbain Municipalité de Saint-Martin

VISION

- Dynamiser la municipalité en regroupant la biodiversité et l’urbanité à travers des parcours piétonniers d’infrastructures vertes dans le secteur du noyau villageois et en périphérie afin d’améliorer le cadre de vie des citoyens de Saint-Martin.

- Le projet propose une stratégie pour mettre en place un réseau interconnecté d’infrastructures vertes pouvant améliorer la qualité de l’environnement et le bien-être humain à long terme.

5 Axes de développement

- **1. PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ**

Mobiliser la communauté;

Favoriser la participation, l'expression et la créativité des citoyens;

Susciter le sentiment d'appartenance et la fierté des citoyens de Saint-Martin;

Intégrer des actions de la politique familiale de Saint-Martin.

- **2. ENVIRONNEMENT**

Réduire la dépendance à l'automobile;

Réduire les îlots de chaleur (stationnement, etc.);

Améliorer la qualité de l'air et de l'eau;

Augmenter la biodiversité et la canopée;

S'adapter aux changements climatiques.

- **3. MOBILITÉ ACTIVE**

Contribuer à l'amélioration de la santé des citoyens via un parcours de déplacement actif urbain;

Redonner la place aux piétions et assurer un meilleur partage des emprises publiques;

Encourager la mobilité active et augmenter la part des marcheurs;

Assurer la continuité et la fluidité des déplacements à pied;

Accroître le confort et la sécurité.

5 Axes de développement

- **4. IDENTITÉ DE SAINT-MARTIN**

Améliorer l’attractivité de la municipalité;

Encourager le développement de la culture;

Faciliter l’accès aux composantes distinctives de patrimoine de Saint-Martin;

Favoriser la découverte des quartiers;

Mettre en valeur l’identité de Saint-Martin;

Projeter la municipalité dans l’avenir.

5. URBANITÉ

Améliorer la qualité de vie des citoyens;

Relier les lieux utilisés quotidiennement par les citoyens;

Concilier la mobilité et l’interaction sociale;

Générer et créer une variété d’expérience et de sensations;

Léguer un héritage à la fois matériel et immatériel.

5 COMPOSANTES IDENTITAIRES DISTINCTES

- **REPÈRES VISUELS**

  Des repères visuels (balises et bornes kilométriques) indiquent la voie à suivre. Discrets mais visibles, ils sont intégrés au mobilier en place.

- **TRAVERSES PIÉTONNES**

  Sécuriser les cheminements et accroître le confort et le plaisir des traversées piétonnes.

- **PARCOURS DE DÉPLACEMENTS ACTIF URBAIN ET LIEUX DE PAUSE**

  Diversifier, concentrer et connecter les activités de déplacements sur le territoire municipal (éducation, santé, loisirs, sports et commerces).

- **TRAME VERTE**

  Les arbres et arbustes ont un impact sur la santé et le bien-être des individus. La forêt urbaine (arbres isolés et bois) génère des services sociaux, économiques, écologiques et elle joue un rôle paysager et identitaire très important.

- **COMPOSANTE DE MUNICIPALITÉ INTELLIGENTE**

  Connecté avec une expérience via cellulaire et Plateforme B-Citi (à venir dans autres phases).

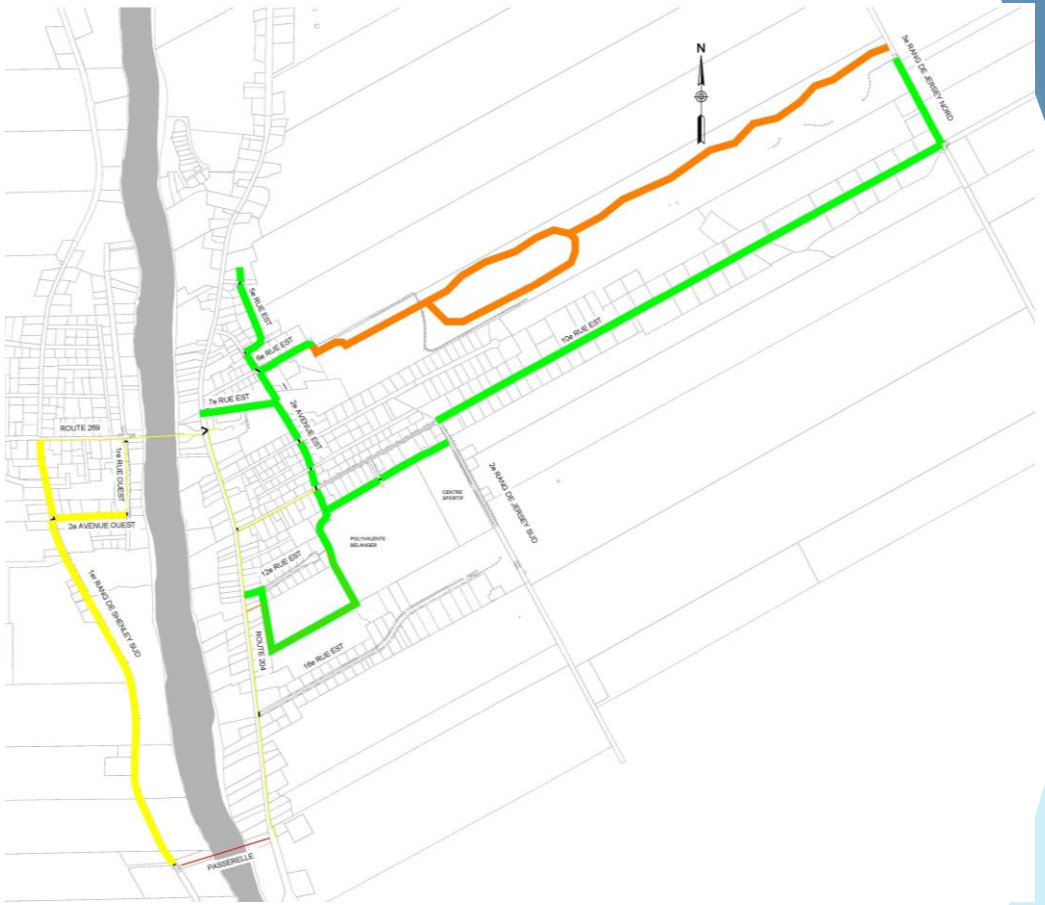

Caractéristiques de l’environnement

Les 3 principales caractéristiques suivantes sont nécessaires dans la planification et la réalisation du projet de sentier pédestre afin que l’expérience des marcheurs puisse être optimisée dans leur environnement à Saint-Martin.

1. La sécurité
2. L’attractivité pour les marcheurs
3. La découverte (points d’intérêt)

Aménagement parcours urbain (parcours de déplacement urbain actif)

Le parcours de déplacement actif urbain » : secteur Est du noyau villageois de 4,5 km approximatif;

- **Traverses de rues et marge piétonnière :** traçage pour accroître la sécurité des usagers de la route (piétons, automobilistes, cyclistes, etc.);
- **Balises :** petite plaque kilométrique qui est utilisée comme point de repère du sentier et comme encouragement pour les marcheurs;
- **Mobiliers urbains:** bancs, poubelles, abreuvoirs, tables de pique-nique, etc.;
- **Affiches :** identification de panneaux pour expliquer le parcours au point de départ et le long du parcours pour les points d'intérêt (historique et patrimoniale);
- **1 Œuvre d'art:** procéder à l'acquisition d'une œuvre d'art pour la mettre en valeur avec un contexte identitaire propre à Saint-Martin;
- **Aménagement d'une trame verte:** planter des arbustes, arbres et infrastructures vertes (bacs de jardinage, parcs urbains, etc.) le long du parcours.

Aménagement de sentier pédestre (parcours de déplacement en forêt)

Le sentier pédestre a pour objectif de faire découvrir le milieu naturel en minimisant les impacts et l'intervention humaine avec un parcours sinueux longeant les points d'intérêts (faune, flore, habitats, environnements, vestiges, milieu humide, sol, etc.).

1. **Sentier en boucle :** (facile) 30 à 45 minutes de 1.5 km approximatif;
2. **Sentier sinueux :**(facile à intermédiaire) 45 minutes à 1h30; de 2km approximatif;

Balises : petite plaque kilométrique qui est utilisée comme point de repère du sentier et encouragement pour les marcheurs;

Mobiliers: bancs, poubelles, table de pique-nique, espaces pour création;

Affiches : identification de panneaux pour expliquer le parcours au point de départ et le long du parcours pour points d'intérêt (milieu naturel et culturel);

Boisé : procéder à l'acquisition d'une œuvre d'art pour la mettre en valeur avec un contexte identitaire propre à Saint-Martin;

Aménagement d'une trame verte: ajouter des arbustes et infrastructures vertes (espace de jeux, forêt nourricière, boisé, animation) le long du parcours.

SAINT-MARTIN

Développement
sentier pédestre et parcours urbain